

## **LES LIMITES DE L'INJUSTICE : UNE ÉTUDE EMPIRIQUE**

Aurélien Allard

(LabTop, Université Paris 8)

Florian Cova

(Swiss Center for Affective Studies, Université de Genève)

Imaginons que deux jeunes gens meurent à peu de temps d'intervalle. Dans un cas, le décès est dû à des facteurs génétiques imprévisibles. Dans l'autre, cette mort est due à l'exposition aux produits toxiques d'une usine voisine. La différence dans l'origine causale de la mort change-t-elle le statut moral de l'événement ? Plus précisément, faut-il parler d'injustice dans les deux cas, seulement dans le cas de la mort ayant pour cause une origine humaine, ou dans aucun des deux ?

Comme le rappelle Thomas Nagel dans son article « Justice and Nature<sup>1</sup> », étudier les frontières et les limites du concept de justice n'est pas un simple exercice conceptuel, mais est une entreprise dotée d'une force politique et pratique particulière. Décrire un événement comme « injuste » implique un poids moral que ne comportent pas les termes de malheur ou d'infortune. Du fait de son usage constant dans les débats politiques, parler d'injustice renvoie généralement à une obligation collective d'action visant à mettre un terme à ces maux.

Dans ce cadre, il devient crucial de comprendre l'étendue possible du concept d'injustice. Une vision maximaliste du concept d'injustice pourrait impliquer une obligation collective permanente ; à l'inverse, une utilisation minimale du concept pourrait renvoyer à une vision peu exigeante de la solidarité. La question conceptuelle de l'étendue de l'application du terme de justice cache une question politique sur l'étendue des obligations que nous possédons les uns vis-à-vis des autres.

Le débat sur l'étendue de la justice a jusqu'à présent concerné en premier lieu la question de l'extension territoriale des devoirs de justice. Savoir si nous possédons des devoirs vis-à-vis des personnes étrangères, de toute origine géographique, ou simplement vis-à-vis de nos concitoyens, a fait l'objet de débats extrêmement vifs au sein de la philo-

---

<sup>1</sup>T. Nagel, « Justice and Nature », in *Oxford Journal of Legal Studies*, vol. 17, No 2, 1997.

sophie politique contemporaine. De la même manière, savoir s'il existe des devoirs de justice vis-à-vis des animaux, ou bien de simples obligations morales de bienveillance, a fait l'objet d'un débat intense.

Nous nous intéresserons dans cet article à un deuxième aspect, moins étudié, relatif à l'extension du concept de justice. Parallèlement aux échanges entre partisans de conceptions cosmopolites de la justice et conceptions nationales s'est développé un débat sur les origines causales possibles de l'injustice. Ces débats ont porté sur la question de savoir dans quelle mesure l'injustice pouvait avoir une origine naturelle, ou si seulement une intervention humaine pouvait être la cause d'une injustice.

Plus précisément, trois positions majeures se sont développées au sein de ce débat, accordant une étendue plus ou moins grande aux causes possibles de l'injustice. Les partisans de la restriction la plus forte du concept d'injustice sont les tenants des positions individualistes, qui défendent l'idée selon laquelle seules des actions individuelles peuvent être sources d'injustice. Ces positions, souvent liées aux idées libertariennes ou libérales, considèrent qu'il ne peut exister d'injustice ayant pour cause la société, ou encore d'injustice qui serait la conséquence d'actions non-coordonnées. À l'inverse, les partisans de l'extension maximale de la notion sont les partisans d'une justice dite « naturelle » ou « cosmique », qui considèrerait qu'une inégalité non méritée est toujours une injustice, quelle qu'en soit sa cause. Dans ce cadre, il n'y a pas de différence intrinsèque entre origines naturelles, sociales et individuelles de l'injustice. Entre ces deux approches, les conceptions sociales de l'origine de l'injustice considèrent qu'une inégalité non méritée ne peut être une injustice que si la société entre dans le jeu causal produisant cette inégalité. Il n'y aurait pas d'injustice produite seulement par la nature. Seule la manière dont une personne est traitée par un individu ou par la société détermine si un événement constitue une injustice.

Thomas Nagel occupe une place particulière dans ce débat. Il est en effet un des seuls auteurs à avoir traité la question de façon conséquente, à la fois dans son livre *Égalité et partialité*<sup>2</sup>, et dans son article de 1997 « Justice and Nature ». Si la question de l'origine naturelle, sociale ou individuelle de l'injustice fait une apparition régulière en philosophie politique depuis les années 1960, il n'existe quasiment aucun traitement extensif de ces questions.

---

<sup>2</sup>T. Nagel, *Egalité et partialité*, Paris, PUF, 1994.

De plus, l'œuvre de Nagel présente l'avantage important de défendre une théorie sociale de l'injustice qui tente de tracer une frontière claire et nette entre contributions naturelles et sociales. Il est en général délicat de démêler là où s'arrête la part causale de la nature, et là où commence la part causale de la société, dans la production d'un événement ou d'une inégalité. On pourrait être tenté de voir dans tout événement humain un phénomène social, puisqu'une intervention humaine est fatalement intervenue à un moment ou à un autre. Comme nous le verrons, Nagel propose un ensemble de critères permettant de déterminer si une inégalité peut être dite ou non naturelle, notamment à partir de la prise en compte des coûts sociaux nécessaires pour mettre un terme à cette inégalité.

Dans cet article, notre objectif est double. Tout d'abord, nous souhaitons offrir une introduction aux contributions de Nagel sur l'origine causale possible de l'injustice. Ensuite, nous souhaitons présenter les premiers résultats d'une enquête empirique visant à déterminer quelles sont les intuitions des personnes ordinaires quant aux origines causales possibles de l'injustice. Nous nous inscrivons ainsi dans le champ de la philosophie expérimentale, qui tente de déterminer quelles sont les intuitions courantes à propos des débats cruciaux en philosophie théorique.

Un tel examen empirique prend tout particulièrement sens dans le cadre de la philosophie de Thomas Nagel. En effet, Nagel a toujours tenté de mettre en garde contre une perspective trop englobante, qui remettrait en cause radicalement la vision personnelle des individus au nom de valeurs objectives et universelles. Il s'est toujours agi, pour lui, de trouver un accord entre la vision et les motivations des individus réels, et les exigences d'une théorie idéale. Comme Nagel le souligne dans *Égalité et Partialité*, une théorie qui ferait fi du point de vue personnel, au nom de valeurs transcendantes, risquerait de tomber dans l'utopie et de perdre toute validité morale. Nous prenons donc ici Nagel au mot, et tentons de déterminer quelles sont les intuitions courantes vis-à-vis de la frontière entre injustice naturelle, sociale et individuelle.

### **1. Injustice naturelle, sociale, individuelle**

L'histoire des débats sur l'origine causale possible de l'injustice a été marquée par deux grands moments polémiques. Dans les années 60 et 70, Friedrich Hayek et Robert Nozick ont mobilisé l'idée que la justice « sociale » est un « mirage » pour décrédibiliser

les théories égalitaristes. En 1999, dans « What is the Point of Equality<sup>3</sup>? », Elizabeth Anderson a critiqué l'idée qu'il puisse y avoir des injustices « naturelles » pour dénoncer la tentation de la démesure des égalitaristes de la fortune.

En 1976, dans *Droit, législation et liberté*, Hayek défend une conception strictement individualiste de la justice, qui rejette toute origine sociale ou naturelle à l'injustice<sup>4</sup>. Hayek considère en effet que le concept ne peut s'appliquer qu'aux actions humaines, et non pas aux états de chose. « A strictement parler, seule la conduite humaine peut être décrite comme juste ou injuste. [...] La nature ne peut être ni juste ni injuste<sup>5</sup>. » Par cette position, Hayek rejette clairement toute interprétation naturelle de l'injustice. Puisque la justice n'est qu'une caractéristique des actions humaines, seul un état de chose qui aurait été la conséquence d'actions humaines pourrait être dit juste ou injuste.

L'idée que l'injustice doit avoir une origine humaine est ambiguë : les partisans d'une conception sociale de la justice pourraient en dire autant. Cependant, il est clair que, pour Hayek, cette caractérisation de l'injustice implique une conséquence forte : seuls des individus, ou à la rigueur des organisations, ayant des buts ou des objectifs clairs peuvent être source d'injustice. « Evidemment, non seulement les actions des individus, mais aussi les actions coordonnées de nombreux individus, ou les actions d'organisations, peuvent être justes ou injustes. Le gouvernement est une telle organisation, mais la société n'en est pas une<sup>6</sup>. » Pour Hayek, la société est le résultat d'un ordre spontané, produit par l'action non-coordonnée d'une multitude d'individus. Elle ne représente pas une organisation réelle possédant des objectifs. De ce fait, le concept de justice sociale est parfaitement vide : cela n'a pas de sens de considérer que des injustices pourraient être produites par des actions non-coordonnées. Contre les égalitaristes, Hayek soutient que toute tentative de vouloir imposer une plus grande égalité au nom de la justice sociale est un non-sens.

A partir des années 90, la question de l'origine causale possible de l'injustice revient à de nombreuses reprises dans les débats, mais sous une tout autre forme que lors de l'attaque anti-égalitaire des années 70. Lorsque, en 1999, Elizabeth Anderson défend l'idée que la notion d'injustice naturelle est dénuée de sens, elle le fait pour critiquer le courant extrêmement influent des égalitaristes de la fortune. Le terme « d'égalitaristes de

---

<sup>3</sup>E. Anderson, « What is the Point of Equality? », in *Ethics*, vol. 109, No 2, 1999.

<sup>4</sup>Nozick adopte des positions similaires, en vue de rejeter l'idée de justice sociale, dans *Anarchie, État et Utopie*, Paris, PUF, p. 188.

<sup>5</sup>Friedrich Hayek, *Law, Legislation and Liberty*, Routledge, 2013, p. 198. Notre traduction.

<sup>6</sup>Ibid. Notre traduction.

la fortune » représente un groupe d'auteurs, parmi lesquels on peut dénombrer Richard Arneson ou G. A. Cohen, qui ont défendu l'idée que la justice consiste à compenser les inégalités ne découlant pas des libres choix des individus. Les inégalités ne sont pas contraires à la justice si elles sont l'expression de la responsabilité individuelle. A l'inverse, les inégalités découlant de facteurs dépassant les choix personnels seraient des injustices. Un exemple paradigmatique de ces inégalités non choisies est, pour les égalitaristes de la fortune, les inégalités naturelles de talent.

Anderson rejette radicalement cette attention aux inégalités de talent, et refuse d'y voir des injustices. Si Anderson mobilise toute une batterie d'arguments contre cette idée, un des plus importants est la distinction entre la conception démocratique de la justice, qu'elle défend, et la conception qu'elle appelle « cosmique » de la justice, qu'elle attribue aux égalitaristes de la fortune. Pour elle, vouloir compenser toutes les inégalités naturelles relèverait de la démesure. Il s'agirait d'une position inapplicable, qui conduirait à une obsession extravagante visant à vouloir corriger toutes les plus petites différences entre individus. A l'inverse, la conception « démocratique », ou sociale, qu'elle défend, considère que les injustices ne peuvent être que la conséquence du fonctionnement prévisible des institutions. Cette conception plus limitée de la justice vise à fournir un socle politique centré autour de la défense des besoins fondamentaux et de la promotion d'un sentiment d'égalité sociale, compatible avec de plus fortes inégalités.

A cette accusation de démesure, les égalitaristes de la fortune ont souvent répondu par une accusation d'incohérence de la part de théoriciens limitant les injustices aux conséquences sociales. Ainsi, Cohen, dans son livre *Rescuing Justice and Equality*<sup>7</sup>, remarque que les opposants à l'idée d'une justice naturelle tentent souvent de tracer la limite entre inégalités naturelles et inégalités sociales en se demandant dans quelle mesure il est possible à la société d'éliminer cette inégalité. Si cette inégalité est éliminable, alors la société participe à sa production et il s'agit d'une injustice ; si cette inégalité n'est pas éliminable, alors la société n'est pas responsable et il ne s'agit pas d'une injustice. Cohen, comme d'autres égalitaristes de la fortune<sup>8</sup>, considère qu'il s'agit d'une distinction incohérente. Si l'État tente de mettre un terme à une inégalité, c'est parce qu'il s'agit fondamentalement d'une injustice ; sa capacité à y mettre fin ne devrait pas entrer en compte dans la détermination du statut moral de cette inégalité.

---

<sup>7</sup>G. A. Cohen, *Rescuing Justice and Equality*, Harvard University Press, 2008, p. 379.

<sup>8</sup>Cf. L. Temkin, « Inequality », in *Philosophy and Public Affairs*, vol 15, No 2, 1986, p. 101.

Thomas Nagel occupe une position particulière dans ce débat. Plutôt proche des égalitaristes de la fortune, il a néanmoins défendu constamment une conception sociale, et non naturelle, de l'injustice.

## 2. Thomas Nagel et la part sociale de l'injustice dans *Égalité et partialité*

Nagel aborde à deux reprises la question de l'origine causale possible de l'inégalité. Une première fois dans son livre de 1993 *Égalité et partialité*, une deuxième dans son article de 1997 « Justice and Nature ». Le traitement de cette question répond à un objectif opposé dans les deux textes. Dans *Égalité et partialité*, Nagel mobilise cette question pour montrer que de nombreuses inégalités qu'on aurait tendance à décrire comme naturelles sont en réalité sociales. Il cherche par-là à étendre les obligations de justice. A l'inverse, dans son article « Justice and Nature », Nagel cherche à tracer une limite claire entre inégalités naturelles et sociales, afin de limiter l'étendue des obligations de justice.

Dans *Égalité et partialité*, Nagel fonde une théorie de la justice qui tente de prendre en compte un double point de vue moral : d'une part le point de vue transcendant et neutre, qui accorde une égale valeur à tous les individus et à tous leurs projets ; d'autre part le point de vue personnel de chacun, où chaque individu est porté à accorder son attention à sa propre vie en priorité. Selon Nagel, il est important de prendre en compte le fait que les individus ne sont pas prêts à se sacrifier pour le bien commun, mais qu'ils possèdent des intérêts propres, liés à leur situation individuelle. Un individu pourra par exemple vouloir défendre en priorité sa famille et ses proches ; un système politique qui exigerait un renoncement total à la partialité et à l'attachement personnel ne pourrait être que tyrannique. Nagel considère que la prise en compte de l'intérêt personnel conduit notamment à considérer les individus comme des membres ayant des intérêts séparés. La prise en compte des intérêts séparés des individus peut par exemple conduire à revendiquer un revenu proportionnel à ce que chacun apporte à la société, sur un mode méritocratique. Sur un plan politique, cette distinction entre les deux points de vue amène Nagel à reconnaître la difficulté de trouver un compromis cohérent entre les exigences égalitaristes portées par le point de vue neutre et les exigences méritocratiques portées par le point de vue personnel.

Dans ce texte, comme dans « Justice and Nature », Nagel part du principe que le concept d'injustice renvoie fondamentalement à une question déontologique. La justice ne se définit pas de façon substantielle ; l'essentiel n'est pas de savoir comment des biens ou

des avantages sont répartis au sein de la société. La justice se conçoit avant tout par la manière dont la société traite ses membres. Une injustice résulte du fait que quelqu'un soit traité de façon injustifiable par un individu ou par la société. Nagel accepte donc la vision sociale, et non naturelle, de l'injustice.

Cette distinction entre inégalités naturelles et injustices sociales correspond, selon Nagel, à deux domaines moraux régulés par deux principes différents. Dans le cas des inégalités naturelles, pour Nagel, un principe de priorité s'applique. Selon le principe de priorité, toute augmentation du bien-être d'un individu est positive d'un point de vue moral, même si l'augmentation du bien-être des personnes défavorisées possède un poids moral supplémentaire. Ainsi, selon Nagel, « on ne peut guère s'opposer à l'immunité naturelle contre telle ou telle maladie, à la santé ou au caractère heureux dont jouissent certains, même s'ils s'en trouvent mieux que ceux qui sont dotés d'une faible constitution ou d'une nature dépressive. Ce qui est mieux est mieux, tout simplement, puisqu'aucune inégalité de traitement n'intervient dans ce cas<sup>9</sup>. » A l'inverse, dans le cas des injustices sociales, l'idée d'égalité de traitement s'applique, ce qui revient à dire que toute inégalité est, en tant qu'inégalité, mauvaise sur le plan moral. Le fait que des individus talentueux sont plus favorisés par une économie de marché, et disposent ainsi de bien plus grands biens que les personnes moins talentueuses, est injuste, et, pour Nagel, une société idéale ne les rémunérerait pas plus que d'autres individus moins doués<sup>10</sup>. Selon Nagel, la distinction entre inégalités sociales et naturelles correspond donc à la distinction entre un domaine où un égalitarisme strict s'applique, et un autre domaine où des inégalités ne sont pas considérées comme un mal moral en soi.

Dans ce contexte, la question cruciale, selon Nagel, est de savoir comment tracer la frontière entre inégalités naturelles et sociales. Cette question est particulièrement délicate pour un tenant d'une conception sociale de l'injustice. Elle implique de savoir comment distinguer une inégalité produite par la société, qui relèverait d'une injustice, et une inégalité produite par la nature. Il s'agit d'une distinction métaphysique délicate dont ne s'embarrassent pas les partisans des positions rivales. Pour un partisan d'une conception

---

<sup>9</sup>*Egalité et partialité*, Paris, PUF, 1994, p. 114.

<sup>10</sup>Nagel note cependant que l'inégalité de talents pose de nombreux problèmes de conciliation entre le point de vue personnel des personnes talentueuses, qui peuvent vouloir légitimement rechercher plus pour elles-mêmes, et le point de vue impersonnel qui exigerait une plus grande égalité.

individualiste de l'injustice, il s'agit uniquement de savoir si un fait néfaste peut être rattaché de façon univoque à l'action d'un individu. Pour les partisans d'une conception « naturelle » de l'injustice, l'origine causale d'un événement néfaste n'a pas d'importance : il s'agit toujours d'une injustice. A l'inverse, les partisans d'une conception sociale de l'injustice doivent savoir comment séparer la responsabilité de la société de la causalité naturelle.

Quel rôle causal doit jouer la société dans la production d'une inégalité pour qu'on puisse parler d'injustice sociale ? Pour répondre à cette question, Nagel fait appel à la distinction entre deux manières d'avoir produit quelque chose : la responsabilité positive et la responsabilité négative. La responsabilité positive correspond au fait d'avoir joué un rôle causal actif dans la production d'un événement. La responsabilité négative correspond à la responsabilité par omission, où un individu ou une organisation participe à la création d'un événement par sa passivité, par le fait qu'il n'a pas contribué à empêcher cet événement.

Dans le cas individuel, la responsabilité positive possède une importance morale beaucoup plus importante que la responsabilité négative. Un individu qui cause directement un dommage sera bien plus blâmé qu'un individu qui aurait simplement échoué à prévenir ce mal. Nagel tente de justifier cette distinction entre responsabilité positive et négative à partir de la prise en compte du point de vue personnel des individus. Un individu ne possède pas l'obligation de prévenir tous les maux du monde : il doit également vivre sa vie, et une certaine partialité vis-à-vis de son propre bien est parfaitement justifiée. Cependant, à l'inverse, Nagel considère que cette focalisation sur la responsabilité positive n'a aucun sens dans le cas de la société ou de l'État.

Nagel cherche à mettre en avant un biais individuel dans l'interprétation des responsabilités de l'État. Les individus tentent d'interpréter la responsabilité étatique sur le modèle de la responsabilité individuelle. Comme seule la responsabilité positive a un sens d'un point de vue individuel, les personnes ont tendance à penser que l'État n'a pas à intervenir s'il n'a pas directement causé des inégalités. La perception populaire concevrait donc de telles inégalités comme « naturelles ». Par exemple, s'il existe des inégalités naturelles de talents entre individus, de nombreuses personnes auraient tendance à penser que l'État n'a pas à s'en préoccuper, parce qu'il ne les a pas directement produites.

Pour Nagel, il s'agit d'une erreur. Contrairement aux individus, l'État n'a pas de vie personnelle à vivre. Dans ce cadre-là, faire une distinction entre responsabilité négative



et responsabilité positive n'aurait pas de sens, car restreindre la responsabilité de l'État à certains cas particuliers n'aurait pas de justification morale. Selon Nagel, la préférence personnelle est le fondement moral qui justifie la restriction de la responsabilité individuelle à la responsabilité positive. Mais l'État n'est pas un individu : cette préférence personnelle n'a aucun sens. L'État posséderait donc exactement la même part causale dans le cadre d'événements directement produits, ou dans le cadre d'événements qu'il aurait pu empêcher.

La conclusion de Nagel est claire : il n'existe pas de situation « naturelle », de base, qui serait une situation de libre marché. L'État est responsable de toutes les inégalités qu'il aurait pu empêcher. Si l'État n'est pas intervenu pour prévenir une inégalité entre personnes plus ou moins douées, il est donc illégitime de considérer cette inégalité comme une inégalité « naturelle ». Il s'agit d'une inégalité pleinement sociale, produite par la société, et donc une injustice. Par cette reconceptualisation de la responsabilité de l'État, Nagel vise donc à nous convaincre que de nombreuses inégalités en apparence « naturelles » sont en réalité de véritables injustices produites par la société. Il vise donc à élargir les obligations de solidarité.

### **3. Les injustices naturelles et sociales dans « Justice and nature » : réduire le domaine de la justice**

Dans « Justice and Nature », Nagel change radicalement de préoccupation par rapport à son précédent ouvrage. Il aborde le débat entre origines sociales et naturelles des inégalités en vue de restreindre le concept de justice, et non plus dans l'objectif de l'étendre. Sur ce plan-là, « Justice and Nature » représente une sorte d'auto-critique. En effet, Nagel rejette explicitement le critère dont il s'était servi dans *Égalité et partialité* pour distinguer inégalités naturelles et injustices sociales. Dans *Égalité et partialité*, comme nous l'avons vu, Nagel reprend un critère classique pour distinguer l'origine sociale de l'origine naturelle d'une inégalité : si la société aurait pu prévenir une inégalité, alors elle en est responsable, et il s'agit donc d'une injustice. Dans son nouvel article, Nagel remet en cause la validité de ce critère, afin de défendre une caractérisation plus stricte de ce qu'est une injustice socialement produite.

Nagel tente donc de remettre en cause le critère de la préventabilité. Son objectif est d'éviter de caractériser comme injustices des situations où la société contribue partielle-

ment à produire une inégalité, mais pour des raisons justifiables<sup>11</sup>. Nagel tente de formuler un triple critère pour caractériser comme naturelles des inégalités dans lesquelles la part causale de la société est faible, et justifiée. La première condition est la suivante : il faut qu'il existe un facteur individuel naturel possédant une part causale conséquente dans la production de ces inégalités. Ensuite, deuxième critère, si la société contribue à renforcer ces inégalités, elle ne le fait pas intentionnellement mais dans la poursuite d'un objectif politique légitime. Ensuite, troisièmement, pour qu'une inégalité puisse être considérée comme naturelle, il faut que la prévention de ces inégalités représente un coût trop important pour la société.

Le premier critère permet d'assurer que la part causale de la nature est effectivement assurée. Le deuxième critère assure que, si la société contribue à produire des inégalités, il ne s'agit que d'un effet secondaire. Ce deuxième critère semble déterminant dans le cadre de la conception déontologique de Nagel, qui comprend la justice comme égalité de traitement. Si l'État disposait d'une volonté hostile vis-à-vis de certains de ses membres, il s'agirait d'un cas clair de rupture de cette égalité procédurale. Le troisième critère est une modification du critère traditionnel de la préventabilité. Sous condition de part causale naturelle forte et de bonne volonté de l'État, ce troisième critère vise à exempter l'État de l'accusation d'inégalité de traitement dans le cas où il est justifié de ne pas chercher à mettre un terme à ces inégalités<sup>12</sup>.

Nagel présente plusieurs exemples plus ou moins polémiques visant à mettre en application sa formule. Parmi les exemples sujets à débat, Nagel prend l'exemple des inégalités de genre. Nagel avance l'hypothèse que les différences naturelles entre hommes et femmes pourraient justifier des inégalités de résultat (avant cependant de défendre l'idée que la production des inégalités entre hommes et femmes est avant tout sociale dans la société actuelle).

---

<sup>11</sup> Nagel considère en effet que caractériser un dommage comme une injustice implique que la société a pour devoir d'y mettre un terme ; dans ce cadre, il est problématique de caractériser comme injustices des inégalités justifiées.

<sup>12</sup> Comme l'a fait remarquer un de nos relecteurs, un tel critère peut sembler paradoxal, en tant qu'il implique qu'une même inégalité puisse avoir une origine sociale dans un pays, et naturelle dans un autre. En effet, si un pays ne dispose pas des moyens financiers de prévenir une inégalité, alors cette inégalité doit être considérée comme naturelle ; à l'inverse, si un autre pays dispose des moyens de prévenir cette inégalité, mais choisit de ne pas le faire, il s'agirait alors d'une inégalité sociale. Malgré son caractère paradoxal, ce troisième critère n'a rien d'illogique : si le coût nécessaire à la prévention d'une inégalité est trop important, une société est justifiée dans son inaction, et ne peut être considérée comme responsable du maintien de cette inégalité.

Avant de proposer ces exemples qu'il sait polémiques, Nagel propose un cas qu'il considère comme davantage consensuel. Pour illustrer un cas clair d'inégalités naturelles qui ne seraient pas des injustices, Nagel prend l'exemple d'une maladie génétique qui causerait la mort d'individus innocents. Si l'on suppose que cette maladie ne se retrouve pas dans certaines classes sociales plus que dans d'autres, qu'elle est purement due à des facteurs génétiques, et qu'il serait extrêmement coûteux d'améliorer un tant soit peu la situation de ces personnes, alors Nagel considère que nous disposons d'un cas clair d'inégalités naturelles. Il ne s'agirait en aucun cas d'une injustice. Ceci ne veut pas dire que Nagel considère qu'il serait préférable que la société se désintéresse du cas de ces personnes. Selon Nagel, des considérations de bienfaisance sont également des motivations morales qui devraient nous pousser à limiter les souffrances de ces personnes. Cependant, en refusant de parler d'injustice pour décrire ces cas, Nagel met en avant le fait que la société ne dispose pas des mêmes devoirs vis-à-vis de ces individus que s'il s'était agi d'un cas d'injustice causé par la société.

Nagel part de cet exemple de maladie génétique parce qu'il s'agit, selon lui, du cas le plus net, et le plus consensuel, pour illustrer sa théorie<sup>13</sup>. Nous testons cette prédiction de façon empirique, en étudiant dans quelle mesure des individus ordinaires se conforment à la manière prédite par Nagel.

## **4. Le débat empirique**

### **4.1. Participants**

Nous avons recruté 302 participants via Amazon Mechanical Turk, un site permettant de rémunérer des internautes en échange de leurs services<sup>14</sup>. Chaque participant devait résider aux Etats-Unis et avoir un taux de réussite sur ce site d'au moins 95% et recevoir un dollar pour sa participation. 183 participants se sont identifiés comme des hommes, 118 comme des femmes et 1 comme queer. La moyenne d'âge était de 37,8 (avec un écart-type de 11,6).

---

<sup>13</sup> Nagel indique que cet exemple représente le « thin edge of the wedge », une expression utilisée pour désigner un développement anodin servant à préparer un changement plus large, et potentiellement menaçant.

<sup>14</sup> Les matériaux utilisés, ainsi que les réponses des participants, sont disponibles sur le site Open Science Framework : <https://osf.io/bc4k9/>.

## 4.2. Méthode

Les participants étaient redirigés par un lien vers un questionnaire hébergé par Qualtrics. Après un bref remerciement pour leur participation, les participants étaient informés qu'ils auraient à lire un texte, puis à répondre à des questions à son sujet, avant de répondre finalement à d'autres questions sur eux-mêmes. Puis, les participants étaient aléatoirement assignés à une de nos six conditions expérimentales, déterminées par le croisement de deux facteurs : (i) la *source* du malheur (Nature, Société ou Individu), et (ii) la *possibilité d'aider* les victimes (Impossibilité ou Possibilité) (voir Table 1 pour un résumé des différentes conditions).

	<i>Il est possible d'aider les victimes</i>	<i>Il est impossible d'aider les victimes</i>
<i>Le malheur est causé par la <b>nature</b></i>	Nature + Aide possible	Nature + Aide impossible
<i>Le malheur est causé par la <b>société</b></i>	Société + Aide possible	Société + Aide impossible
<i>Le malheur est causé par un ou plusieurs <b>individu(s)</b></i>	Individu + Aide possible	Individu + Aide impossible

**Table 1.** Les différentes conditions expérimentales

Selon la condition à laquelle il était assigné, chaque participant devait ensuite lire un certain texte, composé de deux paragraphes. Le contenu du premier paragraphe dépendait de la *source* du malheur. Ainsi les participants qui avaient été assignés à la condition pour laquelle la source du malheur est *naturelle* recevaient le paragraphe suivant :

Dans le pays de Maraland, une étrange maladie a fait son apparition. Un jeune adulte sur 100 meurt tout d'un coup en atteignant l'âge de 20 ans (à quelques jours près). Ces jeunes gens commencent d'abord à tousser faiblement avant de devenir si faibles en l'espace de quelques jours qu'ils en meurent. Ces jeunes gens n'ont rien fait de mal et la cause de la maladie ne peut être imputée à leur comportement. En fait, la maladie est causée par des facteurs génétiques, d'une façon qui échappe encore à la science d'aujourd'hui.

Pour les participants assignés à la condition pour laquelle la source du malheur est la *société*, la dernière phrase du paragraphe était remplacée par la suivante :

En fait, la maladie est causée par la pollution engendrée par l'industrialisation et le développement technologique, même si personne ne sait ce qui cause la maladie.

Finally, for the participants assigned to the condition for which the source of the misfortune is a group of *individuals*, the last sentence of the paragraph was replaced by the following :

En fait, la maladie est causée par la pollution engendrée par les activités d'une grande entreprise, même si le président et les actionnaires ne sont pas au courant qu'ils sont la cause de cette maladie.

The content of the second paragraph depended, for them, on the possibility of helping the victims. For the participants assigned to a condition for which it was *impossible* to help the victims, the second paragraph was the following :

Bien que personne ne sache quelle est la cause de cette maladie, les scientifiques du Maraland ont essayé de déterminer s'il était possible de sauver la vie de ces jeunes gens. Après de nombreux efforts et de nombreuses tentatives, ces scientifiques ont conclu qu'il était impossible de venir en aide aux patients une fois que la maladie s'est manifestée. Il n'y a absolument rien à faire. De ce fait, une jeune personne sur 100 continue à mourir vers l'âge de 20 ans au Maraland.

While the participants assigned to a condition for which it was *possible* to help the victims, the second paragraph was the following :

Bien que personne ne sache quelle est la cause de cette maladie, les scientifiques du Maraland ont essayé de déterminer s'il était possible de sauver la vie de ces jeunes gens. Après de nombreux efforts et de nombreuses tentatives, ces scientifiques ont trouvé un remède capable de sauver ces patients. Cependant, traiter toutes les jeunes personnes malades reviendrait si cher que la société a décidé de ne pas agir, afin de conserver les moyens de financer d'autres services publics importants. De plus, le remède est au-delà des moyens des simples particuliers. De ce fait, une jeune personne sur 100 continue à mourir vers l'âge de 20 ans au Maraland.

After reading the text, the participants received two control questions on the text, designed to evaluate their comprehension of the situation described. The questions varied slightly from one condition to the other.

After answering the control questions, the participants received a series of questions on their perception of the situation described :

(Injustice) A quel point trouvez-vous cette situation injuste (*unfair*) ? (sur une échelle de 1 à 7, telle que 1 = « Pas du tout injuste », 4 = « Moyennement injuste », 7 = « Tout à fait injuste »)

(Description) Laquelle de ces affirmations décrit le mieux la façon dont vous voyez la situation ?

- Il est malheureux (mais pas injuste) qu'une personne sur 100 meure vers l'âge de 20 ans.
- Il est injuste (mais pas malheureux) qu'une personne sur 100 meure vers l'âge de 20 ans.
- Il est à la fois injuste et malheureux qu'une personne sur 100 meure vers l'âge de 20 ans.
- Il n'est ni injuste ni malheureux qu'une personne sur 100 meure vers l'âge de 20 ans.

De plus, les participants assignés à une condition pour laquelle il était *possible* d'aider les victimes recevaient une troisième question :

(Devoir d'aide) A quel point êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : « Même si cela coûte beaucoup d'argent, l'Etat a le devoir d'aider ces jeunes gens à se soigner » ? (sur une échelle de 1 à 7, telle que 1 = « Complètement en désaccord » et 7 = « Complètement d'accord »)

Après avoir répondu à ces questions qui portent directement sur notre sujet d'étude (les intuitions des gens au sujet des sources possibles de l'injustice), les participants recevaient ensuite une série de questions destinées à sonder certaines de leurs attitudes susceptibles de jouer un rôle dans la formation de ces intuitions. Ainsi, il était demandé aux participants d'indiquer leur accord avec les énoncés suivants (sur une échelle de 1 à 7, telle que 1 = « Complètement en désaccord » et 7 = « Complètement d'accord ») :

- Le gouvernement devrait faire en sorte que chaque personne ait un emploi et un bon niveau de vie.
- Le gouvernement devrait se charger de moins de service, particulièrement dans des domaines comme la santé et l'éducation, dans le but de diminuer les dépenses.
- Le gouvernement devrait faire autant d'effort que possible pour améliorer les conditions sociales et économiques des minorités.
- Les gens ont toujours le devoir d'aider les autres.
- Je suis certain(e) que Dieu existe.
- En général, les gens méritent les malheurs qui leur arrivent.

Enfin, les participants devaient répondre à un certain nombre de questions démographiques portant sur leur âge, leur sexe, leur nationalité, leur niveau d'études (et, pour les étudiants, celui de leurs parents), leur religion et leur implication dans des activités religieuses. La dernière question leur demandait d'indiquer leur positionnement politique sur une échelle allant de 1 (= très libéral) à 7 (= très conservateur).

### **4.3. Résultats**

Sur nos 302 participants, 48 ont échoué à au moins une question contrôle et ont donc été exclus des analyses. Restaient donc 254 participants.

Nous avons en premier lieu concentré notre attention sur les réponses de ces participants aux questions portant sur l'injustice de la situation qui leur était présentée. Ces résultats sont présentés en Table 2.

	<i>Aide possible</i>	<i>Aide impossible</i>
<i>Nature</i>	5,84 (1,17)***	4,91 (2,04)**
<i>Société</i>	5,75 (1,43)***	5,40 (1,43)***
<i>Individu</i>	6,33 (0,98)***	6,02 (1,31)***

**Table 2.** Moyenne (et écart-type) des réponses à la question (Injustice) pour chaque condition. Les \* indiquent le résultat d'un Welch t-test comparant les scores obtenus au milieu de l'échelle (= 4). \*\* indique  $p < ,01$ , \*\*\*  $p < ,001$ .

Ces résultats suggèrent que, dans toutes les conditions, les participants tendaient à juger que la situation décrite était injuste. Pour déterminer si les participants n'utilisaient le mot « injuste » (*unfair*) que pour exprimer le simple fait que la situation est malheureuse (*unfortunate*), nous avons ensuite analysé les réponses des participants à la question leur demandant de choisir ce qu'ils pensaient être la meilleure description de cette situation. Les résultats sont décrits dans la Table 3.

	<i>Aide possible</i>	<i>Aide impossible</i>
<i>Nature</i>	Simplement malheureux : 5% <b>Injuste ET malheureux : 95%</b>	Simplement malheureux : 33% Simplement injuste : 4% <b>Injuste ET malheureux : 62%</b>
<i>Société</i>	Simplement malheureux : 7% Simplement injuste : 5% <b>Injuste ET malheureux : 88%</b>	Simplement malheureux : 2% Simplement injuste : 7% <b>Injuste ET malheureux : 88%</b> Ni l'un ni l'autre : 2%
<i>Individu</i>	<b>Injuste ET malheureux : 100%</b>	Simplement malheureux : 7% <b>Injuste ET malheureux : 93%</b>

**Table 3.** Distribution des réponses des participants à la question (Description) en fonction de la condition.

On peut constater que, même quand les participants sont invités à faire la distinction entre ce qui est véritablement injuste (*unfair*) et ce qui est simplement malheureux (*unfortunate*), la plupart de ceux-ci continuent à juger la situation injuste, quelle que soit la condition. Les réponses des participants à la question sur l'injustice ne peuvent donc être rejetées comme le seul fruit d'un abus de langage.

Il est toutefois intéressant de noter d'importantes différences entre les conditions. Certes, la réponse selon laquelle la situation est à la fois injuste et malheureuse est systématiquement la réponse la plus sélectionnée. Mais il y a une différence entre le cas des maux causés par un individu et auxquels on peut pallier (100% des réponses) et le cas d'un mal naturel auquel personne ne peut remédier (62% des réponses). Cela signifie que, pour au moins *une partie* de nos participants, il existe des différences pertinentes entre ces différents cas. Quelles sont ces différences ?

Pour le déterminer, nous avons une nouvelle fois analysé les réponses des participants à la question portant sur l'injustice en utilisant une ANOVA<sup>15</sup> (= Analyse de variance) à deux facteurs (source du malheur + possibilité d'aider les victimes). Les résultats de cette analyse indiquent à la fois un effet du facteur *source* ( $F(2,248)=7,4, p<,001, \eta^2=,05$ ) et un effet du facteur *possibilité d'aider* ( $F(1,248)=8,1, p<,01, \eta^2=,03$ ), mais pas d'effet d'interaction ( $F(2,248)=1,2, p=,31, \eta^2=,00$ ) Autrement dit, les intuitions des participants (ou du moins de certains d'entre eux) sont effectivement sensibles à ces deux facteurs. Une série de tests post-hoc (Welch t-test) révèle que les participants sont plus susceptibles de trouver la situation injuste quand la source est un ou plusieurs individu(s) que quand la source est la nature ou la société, et sont plus susceptibles de voir une injustice là où il est possible de venir en aide aux victimes.

---

<sup>15</sup> Voici une brève indication sur la manière d'interpréter les résultats, à l'intention du lecteur néophyte en statistiques. Les tests utilisés ici visent à déterminer la probabilité que nous aurions eu d'observer des résultats aussi extrêmes que ceux que nous avons obtenus, s'il n'y avait eu en réalité aucune influence des différents facteurs (origine des inégalités et possibilité d'intervention de l'Etat) sur la propension à décrire la situation comme injuste. Cette probabilité est indiquée par la valeur p, indiquée par «  $p<,001$  ». En l'occurrence, cet indicateur signifie que, si jamais il n'y avait eu aucune influence du facteur source et si les individus avaient en réalité la même propension à décrire la situation comme injuste dans les cas d'une injustice d'origine individuelle, sociale ou naturelle, alors, si nous avons répété cette expérience un très grand nombre de fois, nous aurions observé des différences entre les trois conditions aussi extrêmes que celles que nous avons observées moins d'une fois sur mille. Le critère traditionnel pour conclure à la réalité d'un effet est qu'une différence doit être telle qu'une différence aussi extrême serait observée moins d'une fois sur vingt en cas d'absence de différence réelle (ce qui correspond à une valeur p en dessous de 0,05).



Cependant, en dépit de ses effets, il semble qu'une grande partie de nos participants soient insensibles à ces facteurs : même quand la source est naturelle et qu'il est impossible de venir en aide aux victimes, 66% des participants continuent à juger la situation injuste (voir Table 3). Faut-il prendre ces jugements au sérieux, ou ne faut-il y voir que le résultat d'une erreur intellectuelle de la part de nos participants ? Une explication classique à ce type de jugements consiste à dire que ceux qui voient une injustice dans des situations entièrement naturelles considèrent en fait (explicitement ou implicitement) qu'une force supérieure (et donc un individu) est à l'œuvre. Pour voir si tel est le cas, nous nous sommes tournés vers les réponses des participants à l'énoncé « Je suis certain(e) que Dieu existe » (*Moyenne* = 3,79, *Ecart-type* = 2,55). Nous avons cherché si leurs réponses à cette question permettaient de prédire leurs jugements sur la situation naturelle sans possibilité d'aider les victimes, mais nous n'avons trouvé aucune corrélation entre les deux types de réponses ( $r = -.15$ ,  $p = .33$ ). Toujours dans le même objectif, nous nous sommes aussi penchés sur les réponses des participants à l'énoncé « En général, les gens méritent les malheurs qui leur arrivent », qui était censé mesurer la croyance en une sorte de rétribution surnaturelle (*Moyenne* = 2,37, *Ecart-type* = 1,40). Ce coup-ci, nous avons bel et bien observé une corrélation entre ces réponses et les réponses des participants à la question sur l'injustice pour le scénario naturel sans possibilité d'aide, mais cette corrélation est *négative* ( $r = -.40$ ,  $p < .01$ ). Autrement dit, les participants qui semblent croire en une sorte de justice surnaturelle ou immanente avaient tendance à trouver *moins* injuste la situation naturelle sans possibilité d'aide. Il semble donc impossible de rejeter les réponses des participants qui trouvent cette situation injuste comme le simple produit de croyances douteuses en une source surnaturelle.

Peut-on alors expliquer les réponses des participants par leur orientation politique ? Tout chercheur avec une certaine expérience de Mechanical Turk sait bien que les participants qu'on y recrute ont tendance à être plutôt à gauche (*liberals*). En analysant les réponses des participants à la question sur l'orientation politique, nous avons effectivement observé que 136 participants (54%) ont donné une réponse entre 1 et 3, ce qui indique une orientation libérale, que 73 (29%) ont donné une réponse entre 5 et 7, ce qui indique une orientation conservatrice, et que 45 (18%) ont donné la réponse 4, indiquant par là qu'ils ne se considéraient ni libéraux ni conservateurs. Nous avons ensuite mis ces réponses en rapport avec les réponses des participants à la question leur demandant de choisir la meilleure description de la situation, pour la situation naturelle sans possibilité

d'aide. Dans cette situation, sur 21 libéraux, 18 (86%) ont choisi une description impliquant la présence d'une injustice, tandis que sur 14 conservateurs, 8 seulement (57%) ont choisi ce genre de description. Parmi les 10 personnes ne se considérant ni libéraux ni conservateurs, 4 seulement (40%) ont choisi une description impliquant la présence d'une injustice. C'est donc sans surprise que nous avons observé une corrélation marginalement significative entre les réponses des participants à la question portant sur l'injustice pour le cas naturel sans possibilité d'aide et leur orientation politique ( $r = -.28, p = .06$ ). Quand l'ensemble des cas est pris en compte, cette corrélation devient même significative :  $r = -.21, p < .001$ .

## **5. Conclusion**

Que signifient nos résultats pour les trois grandes théories de l'injustice que nous avons présentées : les théories individuelles, sociales, et naturelles de l'injustice ?

La théorie individuelle de l'injustice, défendue notamment par Hayek, semble adoptée par un nombre très faible d'individus, et paraît de ce fait fortement contre-intuitive. Dans toutes les conditions, y compris dans les scénarios où l'injustice avait une origine sociale ou naturelle, une majorité des sujets a considéré que la mort des jeunes gens relevait d'une injustice. Certes, passer d'une origine sociale ou naturelle de l'injustice à une cause individuelle renforce le sentiment d'injustice des sujets, et peut expliquer pourquoi Hayek ou d'autres auteurs libertariens ont pu fournir de tels arguments. Cependant, il semble clair que, pour la majorité des sujets, si une origine causale individuelle peut renforcer l'injustice, elle ne la crée pas de toute pièce. Une situation peut être injuste tout en ayant été causée par la nature ou la société.

Une telle situation est particulièrement problématique pour l'argumentation de Hayek, puisque ce dernier diagnostiquait le fait d'appliquer le concept de justice à des événements sociaux ou naturels comme une erreur linguistique ou conceptuelle. Or, l'opinion générale semble donner une certaine vraisemblance à l'emploi du concept d'injustice pour désigner des inégalités d'origine sociale ou naturelle.

La situation est différente en ce qui concerne le caractère intuitif des conceptions sociales ou naturelles de l'injustice. Même si nos résultats donnent à penser qu'une majorité d'individus adopte une conception naturelle de l'injustice, il est important de rester prudent sur ce point, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est important de voir que l'opinion politique a une influence claire sur le sentiment d'injustice, y compris dans le cas

où la cause est naturelle. Des personnes de tendance conservatrice auront ainsi davantage tendance à considérer qu'une inégalité d'origine naturelle ne constitue pas une injustice. Dans ce contexte, le fait que notre échantillon soit limité aux personnes recrutées via Amazon Mechanical Turk, plutôt plus à gauche que la population américaine, constitue une limite supplémentaire. Cependant, il faut noter que, même si l'on se restreint aux participants se définissant comme conservateurs, une majorité continue de considérer que la situation d'inégalité naturelle est une injustice<sup>16</sup>. Dans ce cadre, il est possible de supposer que nos résultats indiquent une tendance généralisable à la population entière : l'existence d'injustices naturelles semble relativement intuitive.

Pour autant, les théories classiques de l'injustice sociale semblent bien capturer un aspect important des intuitions populaires. En effet, passer d'une situation où toute aide est impossible à une situation où une aide est possible, bien que coûteuse, conduit à renforcer le sentiment d'injustice des participants. Le critère classique de la préventabilité d'une inégalité s'en trouve donc renforcé. Il est possible, cependant, que le critère de la préventabilité ne soit pas la condition indispensable de l'existence d'une injustice, mais un simple facteur aggravant.

En ce qui concerne plus précisément la théorie de l'injustice sociale de Nagel, il semble que ses intuitions personnelles entrent en conflit avec celles de la majorité des participants. Il est difficile, pour autant, d'en tirer des conséquences normatives strictes. Nagel propose un critère clair de démarcations entre ce qui relève de l'injustice et du simple malheur, qui lui permet de défendre une théorie cohérente, visant à limiter ce qui relève des devoirs de solidarité. Même si les intuitions populaires tendent à considérer que des inégalités naturelles sont des injustices, il est toujours possible de considérer qu'il s'agit d'une ambition démesurée qui rend impossible toute réalisation authentique de la justice. Mais un tel débat devrait alors dépasser le simple critère du caractère intuitif de l'étendue possible du concept d'injustice, pour passer à la considération des conséquences normatives et pratiques de l'adoption d'une conception sociale ou naturelle de l'injustice.

---

<sup>16</sup> Cependant, l'échantillon de personnes conservatrices est extrêmement faible ; en conséquence, la proportion de participants conservateurs considérant que la situation est une injustice dans le cas de l'injustice naturelle sans possibilité d'aide n'est pas significativement supérieure à 50%. Des recherches ultérieures, avec un échantillon plus large, seraient nécessaires pour éclaircir ce point.